



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 101957

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des conseillers des ordres des professions médicales. En effet, les Français sont extrêmement attachés au bon fonctionnement et à la déontologie de notre système médical. Or, depuis quelques années, les candidats au sein des différents conseils de l'ordre diminuent considérablement en raison d'un manque de temps, de frais engendrés, etc. Les indemnités peuvent parfois être versées mais sont admises au cas par cas, en fonction des conseils de l'ordre. Il lui demande donc si un statut national reconnaissant les indemnités est envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101957

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8267